

LE LIEN

Saison 2018/2019



Infos Diverses · page 2	Coupes · page 2	Gestion Championnats · page 3	Arbitres · page 7	Litiges · page 7
----------------------------	--------------------	-------------------------------------	----------------------	---------------------

Comité FSGT 93
16 avenue Paul Eluard - 93000 Bobigny



www.fsgt93.fr
Contact : 01 48 31 12 59 - accueil@fsgt93.fr

1. Infos / Divers

PV du mardi 07 mai 2019

Présents : René RIZZO – Fred SAFRAOUI – Jean Paul HATTERER

- Bulletins reçus :

Comité 93 : Lien n° 30

Comité 94 : Avant-Centre

Comité 78 : Bulletin n° 28

Comité 75 : Paris Foot Week End n° 31

Comité 92 : Bulletins Coupe 92 n° 2 et Vétérans n° 7

LIF : Bulletin

- Infos diverses :

Contacts	Numéros	Horaires
Secrétariat Commission et Gestion : René RIZZO – Jean Paul HATTERER	01 48 31 95 83 jphatterer@fsgt93.fr	Tous les mardis à partir de 17H00/17H30 jusqu'à 20H00
S/c des arbitres : José CARREIRAS	01 48 31 96 75	
S/c des litiges : Jean Pierre JOLY	01 48 31 98 37	

2. Coupe Départementale

Résultats enregistrés

n°	COUPE 93 – Demi-finales	Scores
1	US SEARA DRANCY FC RENAISSANCE	2 – 2 et 6 tirs au but à 5

Sanctions

DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C
COUPE 93	28/04/2019	DA SILVA CHRISTOPHE EMMANUEL	55494487	US SEARA DRANCY	Blanc
COUPE 93	28/04/2019	DA SILVA CHRISTOPHE EMMANUEL	55494487	US SEARA DRANCY	Jaune

La finale de la Coupe Départementale aura lieu le samedi après-midi 8 juin 2019 au Parc Interdépartemental des Sports de La Courneuve. L'horaire précis sera confirmé ultérieurement.

Nous demandons au club AS ZENAGA, vainqueur la saison dernière, de bien vouloir rapporter au Comité FSGT93 le trophée qui lui a été remis.

3. Bureau d'Appel Régional

DOSSIER N°7 (reprise) – Championnat Lundi Soir A - match du 05/11/18 – WINAMAX FC / AS TITANS

Réunion du 11/04/2019 (1ère audition)

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, René Rizzo, Fred Safraoui

Excusés : Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque

Cette réunion fait suite aux décisions parues au dernier procès-verbal du Bureau d'Appel. L'appel sur ce dossier avait été rejeté, dans un premier temps, en application de l'article 37 du règlement des compétitions de football à 11 en Ile de France.

1ère instance :

Comité 94 – Commission des Litiges - Dossier n°8 - PV dans bulletin C94 n°19 du 19/02/19

Décision prise :

Suspension du joueur Jérôme DELPERIE du club AS Titans à 3 mois fermes.

Appel :

Recevable du joueur suspendu par mail reçu le 22 février 2019.

Auditions :

Jérôme DELPERIE, joueur AS Titans, présent.

Ugo MARCHAND, Délégué AS Titans, présent.

Madani CHAOUCHE, arbitre officiel, présent.

Jean-Marc CALLY, arbitre officiel, présent.

Éléments du dossier :

Le match se déroulait dans l'enceinte de l'INSEP (Bois de Vincennes) et devait démarrer à 20h00. Une manifestation des ambulanciers sur le périphérique a provoqué des difficultés de circulation entraînant le retard de plusieurs joueurs des deux équipes. De plus les arbitres n'ont pu obtenir de vestiaire spécifique et ont dû se changer dans le même vestiaire que le club visiteur qui leur avait proposé. Les deux arbitres officiels ont décidé d'écourter la durée du match pour rattraper le retard pris et en ont informé les délégués et les capitaines, bien que cette installation ne soit pas contrainte par une extinction des lumières à 22h00.

Jérôme Delpérié, qui était simple joueur ce jour-là bien qu'encadrant l'équipe au plan technique en assurant le rôle d'entraîneur et qui était arrivé au stade après que la décision d'écourter le match ait été prise, est allé demander des explications aux arbitres sur cette décision à la mi-temps. Le ton est monté avec l'un d'entre eux mais ils sont restés intransigeants. Jérôme Delpérié a alors menacé cet arbitre de faire un rapport au sujet du non-respect du règlement horaire. Les versions du joueur et des arbitres divergent sur la nature des propos tenus à ce moment-là.

Le match a repris après ces palabres et la seconde mi-temps s'est déroulée tout aussi bien que la première sans aucun problème. A la fin de la rencontre, dans le vestiaire, il semble que des remarques, désobligeantes selon les arbitres, faites sur le ton de la plaisanterie selon les représentants de AS Titans, aient été faites par certains responsables du club à propos des indemnités d'arbitrage.

De plus Jérôme Delpérié a repris ses propos de la mi-temps, sur le ton du reproche et de la menace, toujours d'après les arbitres, et a demandé de porter réclamation sur la feuille de match, ce qui a été fait. Il a également confirmé qu'il enverrait un rapport et les arbitres ont également indiqué sur la feuille de match « rapport suit » sous-entendant qu'ils allaient en faire de même.

Décision du Bureau d'Appel :

Après cette audition, les membres du Bureau d'Appel présents ce soir-là ont pris une décision à la majorité. Cependant un fait nouveau n'avait pas pu être pris en compte au moment de l'audition, à savoir la réception la veille d'un courrier de la Commission Football du comité 93 qui souhaitait également faire appel de la décision de première instance au nom de leur S/C des Arbitres. Il n'avait pas été possible, compte tenu du délai, d'évoquer ce courrier au cours de l'audition. De plus, d'après le règlement disciplinaire fédéral, cet appel arrivé presque 2 mois après la décision de première instance n'était pas officiellement recevable.



Pour éviter une nouvelle erreur dans la procédure de ce dossier le Bureau d'Appel a sollicité à nouveau la Direction Fédérale Collégiale de la FSGT pour s'assurer que cet appel pouvait être pris en considération. La DFC a confirmé qu'une Commission Départementale était bien habilitée à faire appel et que, même si le délai était dépassé, la bonne foi du Comité 93 devait être prise en compte dans ce cas précis, suite à la diffusion le 8 avril du mail de la Co-Présidente et membre de la DFC demandant au Bureau d'Appel d'ouvrir le dossier.

Par contre la DFC nous a indiqué que, compte tenu que deux des membres du Bureau d'Appel présents à la réunion du 11 avril appartiennent à la Commission Football 93, les conclusions de cette audition ne peuvent être entérinées et il y a lieu de reprendre la procédure d'appel sans leur présence dans le cadre d'une nouvelle audition.

Réunion du 02/05/2019 (2ème audition)

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, Jean-Pierre Planque

Excusé : Alain Gibeau

Excusés car non sollicités : René Rizzo, Fred Safraoui

Auditions :

Jérôme DELPERIE, joueur AS Titans, présent.

Nidhal BEN ALI, joueur AS Titans, présent.

Jean-Paul HATTERER, secrétaire de la commission football 93, présent

José CARREIRAS, secrétaire de la Sous-Commission des Arbitres 93, présent

Madani CHAUCHE, arbitre officiel, excusé

Jean-Marc CALLY, arbitre officiel, absent non excusé

Au cours de cette seconde audition, les représentants de la Commission Football 93 ont exposé les raisons qui ont amené leur instance à faire appel et notamment la mise en cause nominative d'un arbitre à travers des échanges de mail qui constituent des attaques personnelles contribuant à nuire à son autorité et à sa réputation.

Par ailleurs Jérôme Delpérié a pu redévelopper les circonstances précises des faits survenus.

Décision du Bureau d'Appel :

Le Bureau d'Appel considère que la durée réduite de la rencontre n'aurait pas dû poser de problème à partir du moment où les arbitres avaient informé les capitaines et délégués et que ceux-ci en avaient accepté le principe. Il n'y avait donc aucune raison de revenir sur cette question à la mi-temps.

Les éléments retenus à charge contre le joueur Jérôme Delpérié sont un énervement amenant à une attitude incorrecte vis-à-vis d'un arbitre officiel et propos menaçants à son encontre (rapport dans le but de le faire exclure du corps arbitral). De plus des circonstances aggravantes ont été retenues. D'une part, au vu de la feuille de match, il n'exerçait aucune fonction particulière ce jour-là (ni entraîneur, ni capitaine, ni délégué) et il n'avait donc pas à s'adresser aux arbitres comme il l'a fait. Il n'avait donc pas non plus le droit de poser une réclamation après le match comme il l'a fait. D'autre part, étant lui-même membre de la Commission Football 75 et responsable chargé de l'encadrement de la sélection départementale de son comité, il était tenu à un devoir de réserve et d'exemplarité vis à vis du corps arbitral.

Pour ces motifs, le Bureau d'Appel décide de suspendre Jérôme Delpérié, licence 55617938, du club AS Titans, de toutes compétitions et fonctions au sein de la FSGT pendant 4 mois fermes à dater du 3 mai 2019. Compte tenu des 3 mois déjà purgés, la date de requalification est fixée au 3 juin 2019.

[DOSSIER N°13 – Championnat de foot à 7 du C92 lundi soir groupe C - match du 14/01/19 - TEAM PEPITE / MBDA SPORT A](#)

Réunion du 11/04/2019

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, René Rizzo, Fred Safraoui

Excusés : Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque





Ce dossier rejeté, dans un premier temps, en application de l'article 37 du règlement des compétitions de football à 11 en Ile de France, a été ouvert à la demande de la Direction Fédérale Collégiale de la FSGT (voir en fin du PV du Bureau d'Appel du 27/03/19)

1ère instance :

Comité 92 – Commission de Discipline - Dossier n°14 - PV dans bulletin C92 n°21 du 28/02/19

Décision prise :

Suspension du joueur Kevin Alfred CHARLES du club MBDA A à 2 mois fermes.

Appel :

Recevable du club MBDA par mail reçu le 1^{er} mars 2019.

Auditions :

Compte tenu de la durée de la suspension (requalifié le 26 avril), de l'absence annoncée pour congés du joueur, il a été convenu avec le club appelant que ce dossier ferait l'objet d'un examen par le B.A.R. sans convocation dans le but d'émettre un avis de principe sur la suspension.

Éléments du dossier :

Le Bureau d'Appel constate une nouvelle fois que les formalités administratives et le contrôle des licences n'ont pas été effectués avant la rencontre. Le déroulement des auditions n'ayant pas permis une confrontation entre les deux capitaines, la Commission de Discipline a décidé de sanctionner le seul joueur nominativement identifié, de plus par son propre club, alors que l'équipe adverse n'a pas fourni l'identité des trois joueurs concernés par le début d'altercation à la fin du match.

Observations du Bureau d'Appel :

Sur la feuille de match les deux capitaines ont attribué à l'équipe adverse la note maximum de 5 pour le fair-play. Dans ces conditions il est étonnant que le club Team Pépite ait envoyé un rapport à la Commission 92 pour se plaindre de la conduite d'un joueur adverse.

Le Bureau d'Appel considère que dans ce dossier, une audition complémentaire aurait pu être proposée pour confronter le joueur identifié de MBDA avec les joueurs adverses dont il aurait fallu demander l'identification au club Team Pépite. Cette confrontation se justifiait à la lecture des mails échangés par les dirigeants après le match aller entre ces deux équipes. En l'absence de cette confrontation, la décision de suspension du joueur de MBDA peut être effectivement considérée comme unilatérale et pénalise le seul club ayant assumé ses responsabilités. Il est donc recommandé que, dans un litige de foot à 7 ne concernant pas le résultat de la rencontre, l'ensemble des parties puissent être entendues ensemble pour confronter les versions sur les faits survenus.

4. Commission Interdépartementale

Réunion du 18/04/19 à Paris

Présents :

C75 : David CHEVAU – Pascal LAVILLE – Jean-Jacques LOUSTAU – Philippe MASTROJANNI

C78 : Sylvain GALLICET – René PUGLISI

C92 : Patrick DESBIEY

C93 : Jose CARREIRAS – René RIZZO

C94 : Alain GIBEAU – Jean-Yves NOEL – Pascal RIGAUX

C95 : Allassane DIOMANDE – Edy EMANI

LIF : Jean-Michel BOUTTEAU – Guy CADIO

BAR : Alain FOUCHÉ





1 – Règlement foot : mise en conformité

Un récent dossier de discipline a donné lieu à de multiples rebondissements qui ont permis de mettre en évidence une défaillance importante du Règlement de football Ile de France vis-à-vis de certains points en contradiction avec le Règlement Disciplinaire Fédéral de la FSGT.

Suite à cette situation, et d'une façon plus générale, le football Ile de France est tenu d'apporter les modifications nécessaires à son règlement pour respecter toutes les dispositions du texte fédéral. La Commission Interdépartementale doit donc rapidement mettre en place la procédure permettant d'atteindre cet objectif. Il est proposé pour cela que chaque instance travaille, en relation avec la Direction dont elle dépend, aux adaptations obligatoires pour se mettre en conformité. Par ailleurs, la Commission Interdépartementale va interpeller les Directions des comités pour que chaque S/C de Litiges dépendante d'une commission football aujourd'hui, soit externalisée et rattachée directement à sa Direction de Comité. Ceci suppose une nomination officielle par ces Directions des membres des instances disciplinaires locales. Certains comités ont déjà modifié leurs statuts dans ce sens.

Une réunion se tiendra à Pantin le jeudi 23 mai à 18h30 pour commencer à travailler sur la réforme du règlement football Ile de France. Y sont conviés toutes les personnes sensibilisées à ces questions.

2 – Validation du calendrier administratif de fin de saison

Date officielle de fin de championnat (matches remis inclus) : lundi 10 juin

Mardi 11 juin : récupération des derniers résultats par téléphone ou par mail

Mardi 18 juin : réunion de la Commission Inter pour la validation des classements définitifs

Mardi 25 juin : remise des récompenses (lieu à déterminer – le comité 94 est sollicité)

3 – Choix des trophées

Cette mission est confiée comme d'habitude au comité 92. Une nouveauté est proposée cette année avec la mise à l'étude d'une récompense individuelle pour chaque joueur.

4 – Supervision des arbitres

Les S/C d'arbitres attendent toujours une adresse mail spécifique, demandée à la Fédération, pour faciliter les échanges sur le sujet. Une relance va être faite à ce sujet.

5 – Question sur l'éthique dans la formation des arbitres

Le Bureau d'Appel souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'inclure, dans la formation des arbitres officiels, une sensibilisation aux objectifs généraux de la FSGT pour mettre l'accent sur le fait que nos arbitres sont, non seulement sur le terrain mais en toute circonstance, des représentants officiels de notre Fédération. A ce titre nous sommes en droit d'attendre de leur part des attitudes compatibles avec ces objectifs et, entre autres, la défense des intérêts de la FSGT et de ses clubs.

6 – Rédaction des procès-verbaux

Dans le cadre du suivi de l'activité hebdomadaire il est rappelé que dans chaque bulletin football, les procès-verbaux de chaque réunion de commission et de sous-commission doivent obligatoirement faire apparaître les listes nominatives des personnes ayant assisté à ces réunions.

En effet, notamment en matière disciplinaire, il est essentiel que la participation des personnes ayant autorité pour délibérer soit connue précisément. Dans ce domaine particulier il n'est plus possible, en référence au point 1 de l'ordre du jour, de procéder à des remplacements au pied levé.

Les instances disciplinaires doivent donc se mettre en conformité avec cette disposition.

Prochaine réunion (validation des classements)

Mardi 18 juin à 18h30 : Siège de la Ligue IDF à Pantin



5. Gestion du championnat

PV du mardi 07 mai 2019

Présent : Jean Paul HATTERER – Jean Marc CALLY

Message très important pour les équipes du Samedi Après-Midi Niveau B

Comme cela a été annoncé dans les bulletins précédents, 5 rencontres supplémentaires ont été ajoutées au calendrier. Les équipes ont été réparties en **2 groupes de 6 à partir du classement établi à ce jour, l'équipe ASC ACCOLADE a décidé, après consultation, de ne pas poursuivre la compétition au regard de leurs difficultés actuelles.**

Les 2 groupes de 6 étant bloqué, les résultats des équipes ne pourront modifier les groupes. Le classement sur le site a été neutralisé, nous publierons toutes les semaines les classements mis à jour.

A part 2 ou 3 rencontres pour lesquelles cela n'a pas été possible en raison de la disponibilité des installations, les rencontres correspondent au match retour entre les équipes. Les rencontres sont en ligne sur le site.

Courriers des clubs

AF BAGNEUX (P. AITHOCINE) – Samedi Matin Vétérans Niveau A

Déclaration de forfait pour la rencontre du 04/05/2019 avec CM AUBERVILLIERS F : pris note.

CM AUBERVILLIERS E (P. GUICI) – Samedi Matin Vétérans Niveau A

Déclaration de forfait pour la rencontre du 04/05/2019 avec UMASSAC B : pris note.

Programmation des matches remis

SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 25 MAI 2019		
Journée n°13	AS COMMUNAUX DE PANTIN / UMASSAC B	Charles Auray - 9h30 – Pantin
Journée n°16	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM / MBDA SPORT B	L Lagrange - 9h30 - Les Mureaux

SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 08 JUIN 2019		
Journée n°6	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM / CM AUBERVILLIERS E	L Lagrange - 9h30 - Les Mureaux
Journée n°13	MBDA SPORT B / CM AUBERVILLIERS D	Cour Roland - 9h00 - Jouy en Josas

LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 27 MAI 2019		
Journée n°15	AS CHATOYANCE / ACVH	Paul Meyer - 20h30 - Sucy en Brie
Journée n°16	AS TITANS / STV TEAM 93	Jean Guimier - 20h30 - Sevran

Résultats enregistrés

SM VETERANS A - Journée n°19 - samedi 04 mai 2019		Scores	Observations
SCIENCES PO MEN IN BLACK	AS COMMUNAUX DE PANTIN	FNP	
UMASSAC B	CM AUBERVILLIERS E	3 – 0 F	
CM AUBERVILLIERS F	AF BAGNEUX	3 – 0 F	
CLUB 92 CMCAS	CM AUBERVILLIERS D	FNP	
ES CHEMINOTS COLOMBES B	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	3 – 0 F	



MBDA SPORT B	ASCO RUEIL B	2 - 1	
--------------	--------------	-------	--

SA GROUPE B - Journée n°10 - samedi 04 mai 2019		Scores	Observations
GARE DE BONDY	ETOILE ROUGE	3 - 2	

SA GROUPE B - Journée n°11 - samedi 04 mai 2019		Scores	Observations
SAMARITAINE FC	TOURS MARRONS	FNP	

LS GROUPE A - Journée n°13 - lundi 18 mars 2019		Scores	Observations
AS CHARDONNET	AS QUINZE FC	3 - 0 P	retour Commission Litiges

Unités administratives

Equipes	championnat	date du match	Motifs et Nb UA	Total UA
UMASSAC	SA - B	13/04/2019	Non règlement de l'indemnité d'arbitrage (5 UA)	68

Sanctions

Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
15/04/2019	VILLEGIER IBAN	55679218	STV TEAM 93	Jaune	1
15/04/2019	DE LAUNOY ALAN	55559917	AS QUINZE FC	Jaune	1
15/04/2019	DERVIEUX MARC	55618054	CLUB DEFENSE BALARD-A	Jaune	1
15/04/2019	PADELO KÉVIN	55622805	CLUB DEFENSE BALARD-A	Rouge	3
15/04/2019	BRENGOU THOMAS	326638	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE	Jaune	1

6. Les arbitres

PV du mardi 07 mai 2019

Présents : le Bureau des arbitres

Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins, les clubs peuvent consulter leur espace réservé sur le site des foots pour connaître le nom de l'arbitre désigné sur leur rencontre, mais aussi suivre l'activité de leur arbitre référent.





7. Litiges

PV du mardi 07 mai 2019

Présents : Jean Pierre JOLY – Daouda BATHILY – Abdel KADIOUI – Madani CHAUCHE – Carlos RAIMUNDO

Excusés :

Courriers :

Courriers d'excuse des arbitres officiels du Comité 92 pour le dossier n° 23.

Reprise dossier n°23 : AS CHARDONNET – ASC VITRY du 01/04/2019 – Lundi Après-Midi Niveau A

Après étude du dossier et entretien avec les personnes convoquées, présentes physiquement ou consultées par téléphone, le joueur AKIAL Nadinn absent excusé, la Commission décide de suspendre le joueur AKIAL Nadinn, licence 55769305, du club ASC VITRY pour une durée de 12 mois ferme (art. 44 B 26) à compter du 01/04/2019, requalifié le 15/09/2020 (la période du 15/06 au 15/09 est neutralisée).

Cette décision est susceptible **d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 14 du Règlement Disciplinaire de la FSGT.**

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Reprise dossier n°22 : AS CHARDONNET – AS QUINZE FC du 18/03/2019 – Lundi Soir Niveau A

Après étude du dossier et entretien avec les personnes convoquées, présentes physiquement ou consultées par téléphone, la Commission donne match perdu par pénalité à AS QUINZE FC, le résultat est modifié sur le site comme suit :
AS CHARDONNET – AS QUINZE FC 3 – 0 (Pénalité).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 14 du Règlement Disciplinaire de la FSGT.



Les suspensions en cours

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	JS	FC PANAME	GUERRIER JEAN-OLIVIER	55753199	Oui	Oui	06/12/2019	06/09/2019	Suspendu 9 mois ferme + 12 mois avec sursis
75	LS	LES PEP	MIMOUN SACHA	55762660	Oui	Oui	01/04/2019		Suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision de la commission
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'à comparution
75		AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu jusqu'à comparution
93		BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois (article 44 - A - 19)
93		FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	30/10/2021	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
75	VS	AS ENTRAIDE	KIPRÉ FLORENT	55624507	Oui	Oui	20/10/2017	19/10/2019	suspendu 24 mois ferme
LIF	SA	AS VAL IMMO	KELBABA PAUL OLIVIER	55734737	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
92	LS	PARIS D EXIL	KÉBÉ MOHAMED	55730052	Oui	Oui	20/11/2017	19/05/2019	Suspendu 18 mois fermes.
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017	05/11/2019	suspendu 24 mois ferme
94	VS	AS LAUMIERE	ORKZAI FADH	55608492	Oui	Oui	23/02/2018	16/09/2019	Suspendu 18 mois ferme (période de neutralisation comprise)
92	VS	AS METROPOLITAN ONDAS	PINTO BARROS ROMARIO ALEXANDRE	55530828	Oui	Oui	13/04/2018	13/10/2019	Suspendu 12 mois fermes (article B 24). Période 15/06 au 15/09 neutralisée.
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	OUTAHMOUCHE NABYLE	332837	Oui	Oui	21/04/2018	21/04/2022	Suspendu 36 mois ferme (Tableau A L18)
93	SA	PSV	BOUZIDI MOHAMED	55561260	Oui	Oui	28/04/2018	28/01/2021	Suspendu 24 mois pour coup volontaire (article B 26)
94	DM	FC SOLVEIRA A	CASAS SERGIO	16294	Oui	Oui	05/06/2018	04/12/2019	Suspendu, 1 an ferme
94	DM	USMBA 92	LARABI ELHADJ	55771159	Oui	Oui	14/10/2018	13/06/2019	Suspendu 4 mois (article A8) + 4 mois (article A 12)
LIF	DM	APP CLICHY	GONCALVES LUIS	12235	Oui	Oui	14/10/2018	15/09/2020	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 25)
93	LS	AS QUINZE FC	CHEREL ANTHONY	55560538	Oui	Oui	05/11/2018	04/02/2020	Suspendu 12 mois fermes (la période du 15/06 au 15/09 est neutralisée)
75	DM	AS TOHO	LAOUZAI AISSA	55511602	Oui	Oui	18/11/2018	17/05/2019	Suspendu, 6 mois ferme
LIF	DM	AS DARTY	SAIL MOHAMED	34801	Oui	Oui	13/01/2019	12/06/2019	SUSPENDU 5 MOIS FERME (DELAUNE)
78	SM	CM AUBERVILLIERS C	DUBELLOY CYRILLE	55499482	Oui	Oui	26/01/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.

94	DM	AC TRABZON	LIKOS MUSTAFA	680249	Oui	Oui	03/02/2019	02/11/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11).
LIF	SA	FC NOISY LE SEC	KACI HAMZA	55622934	Oui	Oui	16/02/2019	15/07/2020	Suspendu, 18 mois fermes
93	LS	AS TITANS	DELPERIE JEROME	55617938	Oui	Oui	19/02/2019	18/05/2019	Suspendu 3 mois fermes
92	LS	DEPORTIVO D AULNAY	KORCH MOHAMED	679449	Oui	Oui	12/03/2019	13/06/2019	Suspendu 3 mois ferme (Tableau B Ligne 23)
LIF	SA	CS CHILI	TIONO RAYMOND	55571869	Oui	Oui	16/03/2019	15/06/2019	Suspendu, 3 mois fermes (tableau B21)
75	VS	PARAGUAY	GOMES DA SILVA FILHO WILSON	55767174	Oui	Oui	15/03/2019	14/10/2019	Suspendu, 4 mois fermes
75	VS	PARAGUAY	DE CARVALHO BORGES VINICIUS	55772612	Oui	Oui	15/03/2019	14/06/2020	Suspendu, 12 mois fermes
94	SM	USI FOOT VOLTAIRE	SAHRAOUI ZOHEIR	329420	Oui	Oui	16/03/2019	16/12/2019	Suspendu 6 mois pour insultes à arbitre (article 44 B 23)
94	DM	FC 93/94	FERREIRA FERNANDES VITOR HUGO	680911	Oui	Oui	24/03/2019	23/10/2019	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 10)
94	DM	FC 93/94	FERREIRA FERNANDES TIAGO	680910	Oui	Oui	24/03/2019	23/12/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11)
94	DM	FC SOLVEIRA A	MERGIM SHALA	55586614	Oui	Oui	24/03/2019	23/12/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11)
94	VS	OASIS 18	IGHOUBA SAMIR	509088	Oui	Oui	22/03/2019	21/12/2019	Suspendu 6 mois pour insultes à arbitre (article 44 B 23)
93	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	55769305	Oui	Oui	01/04/2019	15/09/2020	Suspendu 12 mois fermes (article 44 B 26)
93	SA	TOURS MARRONS	ZERROUGUI SLIMANE	55785311	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	DM	FC ZARSA 11	SOUMAHORO ISMAEL	55767723	Oui	Oui	07/04/2019		Suspendu, 2 matchs fermes (décision coupe DERRIEN)
93	SM	UMASSAC B	RAFANO HARANA MICK HERMANN	658013	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	SA	GARE DE BONDY	MOHAMED DJAHER	658380	Oui	Oui	30/03/2019	29/09/2019	Suspendu 3 mois (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
93	LS	ASC VITRY	EBODE ONDOBO KEVIN	55524219	Oui	Oui	22/02/2019	21/01/2020	Suspendu 8 mois - Période 15/06 au 15/09 neutralisée (DELAUNE)
94	SM	USI FOOT VOLTAIRE	MACALOU MAMADOU	55769814	Oui	Oui	12/04/2019	12/11/2019	Suspendu 4 mois - Période 15/06 au 15/09 neutralisée (DELAUNE)
LIF	SM	AS PLUS LOIN A	AMANAZ MOHAMED	55502211	Oui	Oui	13/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	DM	ASCFC MONTREUIL B	CHEVALIER YOHAN	35916	Oui	Oui	14/04/2019		Suspendu, en attente de décision
75	DM	AS CANONNIERS MENILMONTANT	DIALLO ABDOUL KARIM	55770601	Oui	Oui	14/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	VS	UNIONE CORSA	BERGOIN-GRAZIANI ANTONIN	255775	Oui	Oui	12/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	LS	STV TEAM 93	CHELLAOUI KAMEL	688558	Oui	Oui	15/04/2019	15/10/2019	Suspendu 3 mois (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
92	LS	DEPORTIVO D AULNAY	JAKOK ADNANE	679447	Oui	Oui	24/04/2019	16/06/2019	Suspendu 2 mois ferme (Tableau A Ligne 8)



93	SM	CM AUBERVILLIERS E	FACI MOKHTAR	42688	Oui	Oui	24/04/2019	22/11/2019	Suspendu 4 mois ferme (Tableau B Ligne 21)
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	DELMAS NICOLAS	48364	Oui	Oui	24/04/2019	22/01/2020	Suspendu 6 mois ferme (Tableau B Ligne 21)
94	VS	BONDY UNITED FC	MAROUF ZIANE ZAKARIA	679169	Oui	Oui	19/04/2019		Suspendu en attente de la décision de la Commission des Litiges
75	VS	CS SALVADOR ALLENDE	DE OLIVEIRA DYLAN	55734831	Oui	Oui	23/04/2019	22/11/2019	Suspendu, 4 mois fermes
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	CAMARA BANTA	455738	Oui	Oui	25/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge
93	LS	CLUB DEFENSE BALARD-A	PADELO KÉVIN	55622805	Oui	Oui	15/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	LS	STV TEAM 93	MOUALEK KARIM	55563199	Oui	Oui	29/04/2019		Suspendu, en attente de décision
75	SM	USI FOOT CENTRE VILLE	AKKOUCHIAN THOMAS	409097	Oui	Oui	04/05/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	VS	BOCA JUNIOR	MEITE BAKARY	55792093	Oui	Oui	03/05/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
est une fédération sportive multisports
et d'éducation populaire.

En Seine-Saint-Denis,
le comité FSGT93 regroupe 180 clubs et 14000 adhérent.e.s

Tarifs* licenciés avec assurance
Plus de 50 sports avec une seule et même licence
enfants 19.60 €
jeunes 28.90 €
adultes 35 €

*tarifs 2017-2018

**VENEZ DECOUVRIR ET PRATIQUER
TOUS LES SPORTS
A TOUS LES ÂGES
EN COMPETITION COMME EN LOISIR**



Comité FSGT de Seine-Saint-Denis
16 Avenue Paul Eluard
93 000 Bobigny
01.48.31.12.59
accueil@fsgt93.fr



www.fsgt93.fr